

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 20 DECEMBRE 2004
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 39

Tous les délégués, sauf

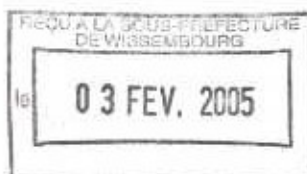
MM. KELLER, HAAS, J. L. KLIPFEL, SUSS, (excusés) qui étaient représentés
respectivement par MM. RAUSCHER, VOGEL, Mme WINCKEL, Mme FILSER,
MM. GOETZ, MARTIN, HERRLE, LIEHN, Mme GESANG, M. HOCH, (excusés).
Mme CABIROL DE SAINT GEORGES, MM. BABILON, KNOERY.

DEL. N° 108/2004

**OBJET : CLASSEMENT DEUX ETOILES DE L'OFFICE DE TOURISME DE LEMBACH
ET ENVIRONS**

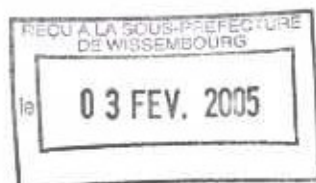
- *VU les compétences de la communauté de communes de la vallée de la Sauer et notamment la compétence tourisme,*
- *VU la convention pour l'élaboration et la conduite du plan de développement unitaire de la vallée de la Sauer et du pays de Pechelbronn signée le 5 novembre 2001 entre la communauté de communes de la vallée de la Sauer et la communauté de communes de Pechelbronn,*
- *CONSIDERANT le plan de développement unitaire de la vallée de la Sauer et du pays de Pechelbronn,*
- *VU la délibération n° 016/2002 du conseil communautaire du 11 mars 2002 approuvant le plan de développement unitaire de la vallée de la Sauer et du pays de Pechelbronn,*
- *VU la délibération n° 021/1999 du bureau du conseil communautaire du 26 avril 1999 approuvant la demande de classement en Office de Tourisme 2 étoiles de l'Office de Tourisme de Lembach et environs,*
- *VU la délibération n° 053/2004 du conseil communautaire du 21 juin 2004 approuvant le projet de statuts du futur office de tourisme intercommunal de la vallée de la Sauer et désignant les représentants du conseil communautaire à l'assemblée générale dudit office de tourisme,*
- *VU la délibération n° 090/2004 du conseil communautaire du 8 novembre 2004 précisant la localisation du siège et des bureaux du futur office de tourisme intercommunal,*
- *CONSIDERANT la nécessité de demander la prolongation du classement actuel de l'office de tourisme de Lembach et environs, l'office de tourisme intercommunal de la vallée de la Sauer n'ayant pas encore été créé,*
- *CONSIDERANT la demande de renouvellement de son classement en Office de Tourisme 2 étoiles de l'Office de Tourisme de Lembach et environs,*
- *VU la convention d'objectifs et de partenariat signée entre la communauté de communes de la vallée de la Sauer et l'office du tourisme de Lembach et environs le 24 juin 1999,*
- *VU l'avis du bureau en date du 6 décembre 2004,*
- *ENTENDU l'exposé du président,*

le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :



- autorise le président à demander à Monsieur le Préfet le renouvellement du classement en deux étoiles de l'office de tourisme de Lembach et environs, au titre de la convention d'objectifs et de partenariat conclue, le 24 juin 1999, entre la communauté de communes de la vallée de la Sauer et l'office de tourisme de Lembach et environs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 28 janvier 2005

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "Bernard Logel".